

Tours, le - 6 JAN. 2021

Objet : Contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire 2015-2022
Lancement Appel à projets 2021
P.J : 1 dossier documentaire

Madame, Monsieur,

Si la crise sanitaire actuelle générée par l'épidémie de Covid-19 touche l'ensemble du territoire, elle frappe de plein fouet les habitants des quartiers prioritaires : fracture numérique, décrochage scolaire, précarité alimentaire, difficulté d'accès aux soins, aux droits... Cette crise sanitaire a exacerbé et révélé l'ampleur des difficultés rencontrées par les habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Face à ce constat de dégradation de la situation sociale et économique, les objectifs de la politique de la ville se trouvent réaffirmés.

Cette politique publique est co-pilotée par Tours Métropole Val de Loire et la Préfecture d'Indre et Loire, en partenariat étroit avec les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche, en lien avec l'ensemble des signataires. Le contrat de ville 2015-2022 est le dispositif contractuel de référence de cette politique publique menée sur les quartiers prioritaires de la Métropole. Suite à sa prolongation, de nouvelles priorités locales ont été arrêtées pour les années 2020-2022. Les efforts collectifs des signataires, ainsi que les crédits spécifiques de la politique de la ville, via l'appel à projets annuel, seront concentrés pour accompagner l'atteinte de ces objectifs et la sortie de crise sanitaire.

Chaque année, en effet, un appel à projet vise à faire émerger et soutenir des initiatives au bénéfice des habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville, initiatives contribuant à répondre aux objectifs identifiés dans le Contrat de ville et dans la période, aux axes identifiés comme prioritaires. L'appel à projet 2021 souhaite s'inscrire dans l'actualité sanitaire en renforçant la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville autour d'axes prioritaires :

- L'éducation et la fracture numérique
- L'insertion, la formation et le développement économique ;
- L'accès aux droits et aux services publics.
- La santé
- La culture

Pour finir, le contrat de ville comprend trois axes transversaux : la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations, et l'égalité entre les femmes et les hommes. **Il sera porté une attention particulière à cette dernière approche dans la construction des actions présentées et leurs résultats.**

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier et en premier lieu avec le chef de projet « politique de la ville » et avec les déléguées de la Préfète du territoire concerné par l'action. Le Service politique de la ville de la direction départementale de la cohésion sociale et les chargés de mission de l'Etat sont également à votre disposition

Vous trouverez, ci-jointe, une notice explicative (ou règlement) de la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers, ainsi que la liste des différents interlocuteurs susceptibles de vous accompagner. Les documents afférents sont consultables et téléchargeables sur les sites internet des collectivités, ainsi qu'à l'adresse suivante: <http://indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Le-contrat-de-ville-de-Tours-Metropole-Val-de-Loire>

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée, avant **le 5 février 2021** en les saisissant sur le site suivant :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

La Préfète d'Indre-et-Loire



Marie LAJUS



Le Président de Tours Métropole
Val de Loire,



Wilfried SCHWARTZ